



Forum Actions citoyennes de prévention de violence à caractère ethnique en période électorale

RAPPORT SYNTHÈSE ASSEGUI-NPDC



Lille 29 Août 2015

Ce rapport est la production de l'ASSEGUI-NPDC sur les travaux issus de la journée du forum sur les actions citoyennes de prévention de violence à caractère ethnique en période

électorale et présente ses conclusions sur l'ensemble des travaux de la journée du 29 Août 2015.

LIEU : HOTEL ASCOTEL DE LILLE

FORUM :

HEURE DE DEBUT : 14H

HEURE DE FIN : 16H 45

REUNION DE SYNTHESE 17H 30

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 26

Le forum a débuté par une présentation sur les concepts de l'engagement citoyen dans la lutte contre la violence à caractère ethnique en période électorale, qui a duré à peu près une demi-heure. Suivi d'une interaction entre les participants dans la définition et la conceptualisation de l'engagement citoyen dans la lutte contre la violence à caractère ethnique en période électorale.

La République de Guinée se trouve aujourd'hui dans une période électorale qui doit s'achever par la publication des prochains résultats de la présidentielle d'octobre. Le pays est exposé à des tensions de tous ordres, résultant de nombreuses décennies de violences et de



mauvaise gouvernance politique. C'est pourquoi, la nécessité de prendre des dispositions idoines, afin de garantir un processus électoral sans violence et une forte implication citoyenne dans la lutte contre la violence à caractère ethnique est plus que jamais important.

Aujourd'hui le constat que toute personne avertie peut faire est que la situation sociopolitique de la Guinée reste encore précaire et peut se transformer et basculer à tout moment en conflit.

Le résultat de ses interactions a conduit à l'élucidation d'un certain nombre de points dans le cadre des recommandations adressées aux autorités et aux acteurs impliqués dans le processus électoral.

La précarité des conditions de vie des populations marquée par l'insuffisance des services sociaux de base (électricité, eau, soins de santé, accès à l'éducation), le désœuvrement, le manque d'emploi des jeunes, l'insuffisance d'éducation civique créant un sentiment de frustration énorme, ont été les constats des participants.

Egalement, La mauvaise gestion des ressources du pays et la faiblesse de l'accès des populations aux richesses nationales, l'injustice, l'impunité récurrente et la violation des droits de l'homme.

Ce qui a conduit au repli identitaire et l'exacerbation de la question ethnique qui font de l'engagement citoyen une condition essentielle dans la lutte contre la violence à caractère ethnique et favorise des élections sans violences.

La participation citoyenne peut se définir au final, comme un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix



significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société civile (recours collectif, manifestation, comités de citoyens) ou des décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation).

Quelles sont les forces et les faiblesses des dispositifs récents de participations ? Comment s'assurer que les gens ordinaires peuvent à travers les actions collectives influencer sur les décisions majeures ? Comment articuler démocratie représentative et démocratie participative ? Qu'est-ce qu'un processus de participation citoyenne efficace et comment l'évaluer ? Voilà autant de questions sur lesquelles se sont penchés les participants.

La participation citoyenne doit être distinguée de la participation publique, d'une part parce que ces deux concepts se chevauchent et d'autre part parce que la première est plus large que la seconde.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La conclusion de ce forum nous a permis de faire une synthèse sur les attentes de cette diaspora guinéenne réunie à Lille et les recommandations adressées au gouvernement guinéen.

Ainsi, l'ASSEGUI-NPDC à travers cette synthèse recommande :

- ❑ Aux citoyens, de bannir les actes de discrimination raciale, ethnique, religieuse, des actes de propagande régionaliste, ou par tout autre acte qui porte atteinte à l'unité nationale.
- ❑ Aux partis politiques de Concourir tel que prévue dans la constitution à l'éducation politique des citoyens, de ne pas s'identifier à une race, une ethnie, une religion ou une région. Respecter également les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie, l'intégrité du territoire et l'ordre public.
- ❑ Aux confessions religieuses, aux organisations de la société civile, aux syndicats, aux patronats, aux organisations de femmes et de jeunes pour davantage œuvrer à l'éducation civique de la population et s'impliquer dans la sensibilisation et la mobilisation de tous dans le cadre des actions citoyennes de prévention de violences à caractère ethnique en période pré et post électorale.
- ❑ Aux médias, à plus de professionnalisme dans la quête, le traitement et la diffusion de l'information.
- ❑ La lutte contre l'injustice et l'impunité et veiller à ce que les sanctions soient correctement assurées et appliquées. Les principales fonctions de la sanction étant : *la fonction de prévention, la fonction de réparation, la fonction de rétribution et la fonction socio-pédagogique.*



- ❑ - *La fonction de prévention* : il ressort des conceptions largement majoritaires durant les deux derniers siècles que les peines, quelle que soit leur nature, remplissent avant tout une fonction de prévention, c'est-à-dire la fonction de freiner, voire d'empêcher l'accomplissement de comportements jugés indésirables. Autrement dit la peine a une fonction préventive par sa vertu d'intimidation.
- ❑ - *La fonction de réparation* : en un certain sens, l'idée de réparation est sans doute liée, dès ses origines, à la peine. Cette idée apparaît d'ailleurs encore dans l'affirmation courante selon laquelle le délinquant doit «payer pour son crime».
- ❑ - *La fonction de rétribution* : la rétribution est un châtement, c'est une souffrance imposée par l'autorité, à titre de sanction de la violation des règles fondamentales de la société et de la vie en groupe. La rétribution doit être, par conséquent, fonction de la gravité des faits, de l'importance des valeurs fondamentales qui ont été niées, violées, écartées, rejetées.
- ❑ - *La fonction socio-pédagogique* : par fonction socio-pédagogique ou fonction expressive de la peine, on peut entendre le fait qu'elle exprime symboliquement envers la société l'attachement témoigné à l'égard de certaines normes, à l'égard des comportements qui s'y conforment et à l'égard des valeurs qu'elles consacrent. En ce sens, comme l'a suggéré Durkheim, la sanction n'est pas tant dirigée à l'encontre des délinquants qu'à l'égard des honnêtes gens, c'est-à-dire ceux qui adhèrent aux normes en question et se voient confortés dans leurs convictions.